

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° 024/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME
POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG

FINANCEMENT : BF/MINSANTE

IMPUTATIONS :

55-40-528-01-03-14-350039-6185-665

EXERCICE : 2021

DEMANDE DE COTATION

MAI 2021



SOMMAIRE

PIECE N° I - AVIS DE CONSULTATION

PIECE N° II Règlement de la consultation

- 2.1 - Le dossier de consultation
- 2.2 - Préparation des offres
- 2.3 - Dépôt des offres
- 2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres
- 2.5 - Attribution de la lettre-commande

PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES

- 3.1 - Lettre de soumission
- 3.2 - Termes de référence
- 3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif
- 3.4 - Tableau de comparaison des offres
- 3.5 - Grille d'évaluation.....

PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE

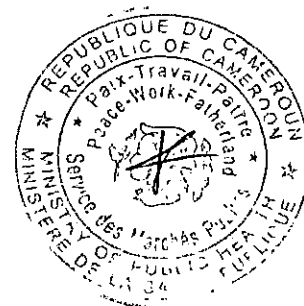
Sommaire.....

Chapitre I : Généralités

Chapitre II : Exécution de la lettre – commande.....

Chapitre III : Dispositions financière

Chapitre IV : Dispositions Diverses



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°024/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME
POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG

FINANCEMENT : BF/MINSANTE

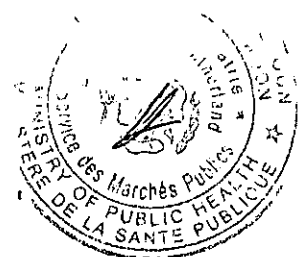
IMPUTATION :

55-40-528-01-03-14-350039-6185-665

EXERCICE : 2021

Pièce N°1
AVIS DE CONSULTATION

MAI 2021





AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 02H N° D13-111/DC/MINSANTE/CIPM /2021
RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME POUR LA
PROMOTION DU DON DE SANG

1. OBJET :

La présente demande de cotation a pour objet la production et la diffusion d'un microprogramme pour la promotion du don de sang.

2. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent notamment :

- la conception d'un micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang ;
- la production du micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang ;
- la diffusion en continu du micro programme sur les radios nationales, communautaires et medias digitaux en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang.

3. DÉLAIS ET LIEU D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des prestations objet de la présente demande de cotation est de **cent vingt (120) jours**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Les livrables objets de ces prestations seront livrés au **Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)**.

4. ALLOTISSEMENT

Les prestations objet de la présente demande de cotation sont constituées en un lot unique

5. COUTS PREVISIONNELS

Les coûts prévisionnels de l'opération à l'issue des études préalables sont de trente millions **(30.000.000) Francs CFA TTC**.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises ci-dessous de la liste restreinte objet de l'Appel A Manifestation d'Intérêt N°D13-17/AAMI/MINSANTE/SG/DEP DU 29 JANVIER 2021 pour la présélection des agences/régies de communication pour la production et la diffusion d'un microprogramme pour la promotion du don de sang:

N°	Entreprises	Adresses
01	Inter Activ Consulting	BP : 16257 Yaoundé. Tel : (237) 242 676 285
02	Amirey Sarl	BP : 6061 Douala. Tel : (237) 233 438 156
03	E-Live	BP : 17157 Yaoundé. Tel : (237) 690 250 173

7. FINANCEMENT:

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le **Budget de Fonctionnement du MINSANTE exercice 2020, IMPUTATIONS : 55-40-528-01-03-14-350039-6185-665**.

8. CONSULTATION DU DOSSIER DE COTATION:

Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE, sis derrière la Croix Rouge Camerounaise à côté de l'immeuble de la Santé situé à côté du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) à Yaoundé. Tél/Fax : 222 22 10 21 dès publication du présent avis.

9. ACQUISITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION :

Le Dossier peut être obtenu au Secrétariat du Service des Marchés du MINSANTE sis au Rez de chaussée de l'immeuble de la Santé, derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé. Tél/Fax : 222 22 10 21, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de Cinquante Mille (50 000) FCFA non remboursable représentant les frais d'achat du Dossier de Consultation.

10. REMISE DES OFFRES :

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au Secrétariat du Service des marchés Publics du MINSANTE, sis derrière la Croix Rouge Camerounaise à côté de l'immeuble de la Santé à Yaoundé au plus tard le 08-06-21 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° ___/DC/MINSANTE/CIPM /2021
RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME POUR LA PROMOTION DU
DON DE SANG
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

11. CAUTIONNEMENT PROVISoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de : **600 000 (Six Cent Mille) francs CFA**

Cette caution est valable pendant trente (30) jours à compter de la date limite de recevabilité des offres ;

12. RECEVABILITE DES OFFRES :

L'absence de la caution de soumission à l'ouverture est un motif de rejet de l'offre.

Les offres comprendront les documents ci-après :

- ✓ La soumission timbrée, datée et signée au tarif en vigueur ;
- ✓ La quittance d'achat du dossier de consultation ;
- ✓ Le bordereau descriptif et quantitatif dûment rempli, daté et signé ;
- ✓ Le cadre du bordereau des prix unitaires ;
- ✓ Le dossier administratif comprenant les pièces suivantes certifiées par les autorités compétentes et en cours de validité : la carte contribuable, l'attestation d'immatriculation, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, une attestation signée du Directeur de la Caisse National de Prévoyance Sociale, la caution de soumission.

✓ *Le dossier technique comprenant les pièces ci-après:* Présentation du dossier, Note sur la compréhension du travail, Références antérieures du Consultant/bureau d'étude/cabinet conseil, Compétences et capacités du personnel clé, Moyen Logistique et Techniques.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

13. OUVERTURE DES OFFRES :

L'ouverture des offres aura lieu le 08/06/2021 à partir de 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion de ladite Commission sise au premier étage de l'immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix Rouge Nationale à côté de l'immeuble de la Santé situé à côté du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE :

La Commission de Passation des Marchés proposera au Maître d'ouvrage, l'attribution de la lettre-commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotation, et qu'elle est l'offre la mieux-disante.

15. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE, sis derrière la Croix Rouge Camerounaise à côté de l'immeuble de la Santé à Yaoundé dès publication du présent avis.

17. DÉNONCIATIONS

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48.

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Service des Marchés Publics /MINSANTE
- Archives / Chronos

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



06 MAI 2021

Manachuda Malachie



ny

n° 024 *N° 13-111* / DC / MINSANTE / CIPM / 2021

**NOTICE OF CONSULTATION FOR AN EMERGENCY QUOTATION REQUEST
RELATING TO THE PRODUCTION AND DISSEMINATION OF A MICROPROGRAM FOR THE
PROMOTION OF BLOOD DONATION**

1. OBJECT:

The purpose of this quotation request is to produce and distribute a micro program for the promotion of blood donation.

2. CONSISTENCY OF SERVICES

The services include in particular:

- The design of a radio and television program in official and national languages on the promotion of ethical blood donation;
- Production of the radio and television program in official and national languages on the promotion of ethical blood donation;
- Continuous broadcasting of the micro-program on national radios, community radios and digital media in official and national languages on the promotion of ethical blood donation.

3. TIME AND PLACE OF EXECUTION

The maximum period provided by the Client for the performance of the services covered by this quotation request is **one hundred and twenty (120) days**. This period runs from the date of notification of the service order to start the services.

The deliverables subject to these services will be delivered to the **National Blood Transfusion Center (CNTS)**.

4. ALLOCATION

The services covered by this quotation request are made up of a single lot.

5. FORECAST COSTS

The estimated costs of the operation following the preliminary studies are thirty million **(30,000,000) CFA Francs** including tax.

6. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this consultation is open on equal terms to the companies below the shortlist subject of the Call for Expression of Interest N ° D13-17 / AAMI / MINSANTE / SG / DEP OF JANUARY 29, 2021 for the pre-selection communication agencies / boards for the production and distribution of a micro-program for the promotion of blood donation:

N °	Companies	Addresses
01	Inter Activ Consulting	BP: 16257 Yaoundé. Phone: (237) 242 676 285
02	Amirey Sarl	BP: 6061 Douala. Phone: (237) 233 438 156
03	E-Live	BP: 17157 Yaoundé. Phone: (237) 690 250 173

7. FINANCING:

The services covered by this Call for Tenders are financed by the **MINSANTE 2020 Operating Budget, CHARGES: 55-40-528-01-03-14-350039-6185-665.**

8. CONSULTATION OF THE LISTING FILE:

File can be consulted during working hours at the Secretariat of the MINSANTE Markets Service, located behind the Cameroonian Red Cross next to the health building located next to the National Malaria Control Program (PNLP) in Yaoundé. **Tel / Fax: 222 22 10 21** upon publication of this notice.

9. ACQUISITION OF THE QUOTATION REQUEST FILE:

The File can be obtained from the Secretariat of the MINSANTE Markets Service located on the ground floor of the Health Building, behind the Cameroonian Red Cross in Yaoundé. Tel / Fax: 222 22 10 21, upon publication of this notice, against presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a sum of Fifty Thousand (**50,000**) FCFA non-refundable representing the purchase costs of the Consultation File.

10. SUBMISSION OF OFFERS:

Each offer, written in English or French, in seven (**07**) copies including one (**01**) original and six (**06**) copies marked as such, must reach the **Secretariat of the Public Procurement Service of MINSANTE, located behind the Cameroonian Red Cross next to the health building in Yaoundé** no later than 08-06-21 at 1 p.m. local time and must bear the mention:

**QUOTE REQUEST N ° 024 / DC / MINSANTE / CIPM / 2021
RELATING TO THE PRODUCTION AND DISSEMINATION OF A MICROPROGRAM FOR THE
PROMOTION OF BLOOD DONATION
"ONLY TO BE OPENED IN THE COUNTING SESSION"**

11. PROVISIONAL DEPOSIT

Each tenderer must attach to his administrative documents, a tender bond established by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of finance in the amount of: **600,000 (Six Hundred Thousand)** CFA francs

This deposit is valid for thirty (30) days from the deadline for admissibility of tenders;

12. ADMISSIBILITY OF OFFERS:

The absence of the tender bond at the opening is a reason for the rejection of the offer.

The offers will include the following documents:

- ✓ The stamped, dated and signed tender at the current rate;
- ✓ The purchase receipt of the consultation file;
- ✓ The descriptive and quantitative slip duly completed, dated and signed;
- ✓ The framework of the unit price schedule;
- ✓ The administrative file including the following documents certified by the competent authorities and valid: the taxpayer's card, the registration certificate, the location certificate and the location plan, the license fee certificate, the certificate of bank domiciliation, certificate of non-exclusion from public contracts, a certificate signed by the Director of the National Social Security Fund, the bid bond.
- ✓ The technical file comprising the following documents: Presentation of the file, Note on the understanding of the work, Previous references of the Consultant / design office / consulting firm, Skills and capacities of key personnel, Logistics and Technical means.

Bids must be cost excluding value added tax (HTVA) and all taxes included (TTC) and accompanied by the signed submission template.

Any offer that does not comply with the requirements of this notice and the consultation file will be declared inadmissible.

13. OPENING OF OFFERS:

The opening of tenders will take place on 08 May 2021 from 2 p.m. by the **Internal Procurement Commission** in the meeting room of the said Commission located on the first floor of the Ex-PSFN building near the National Red Cross next to the health building located next to the **National Malaria Control Program (PNLP) in Yaoundé.**

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a duly authorized person with good knowledge of the file.

14. ALLOCATION OF THE ORDER LETTER:

The Procurement Commission will propose to the Client, the allocation of the order letter to the tenderer, of which it will have determined that the offer is essentially in conformity with the provisions of the Request for Quotation, and that it is the best-priced offer.

15. PERIOD OF VALIDITY OF OFFERS:

Bidders remain committed to their bids for a period of ninety (90) days from the deadline set for the submission of bids.

16. ADDITIONAL INFORMATION:

Additional information can be obtained during working hours from the **Secretariat of the Public Procurement Service of MINSANTE, located behind the Cameroonian Red Cross next to the health building in Yaoundé** upon publication of this notice.

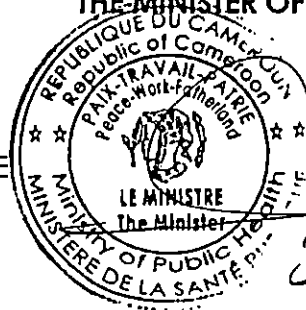
17. DISCLAIMERS

For any act of corruption, please call or send an SMS to MINMAP at the following numbers: 673 20 57 25 or 699 37 07 48.

Amplifications:

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Public Procurement Service / MINSANTE
- Archives / Chronos

THE MINISTER OF PUBLIC HEALTH

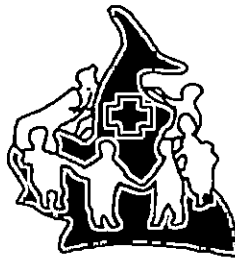


06 MAI 2021

Dr. Manaouda Malachie

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°____/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME
POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

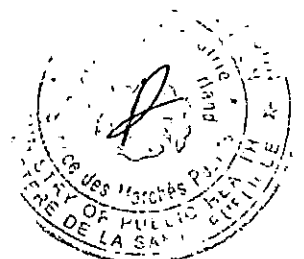
FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement MINSANTE EXERCICE 2020

LIGNE D'IMPUTATION :

55-40-528-01-03-14-350039-6185-665

PIECE N°2: Règlement de la Consultation

MAI 2021



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de Demande de Cotation décrit les prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettre-commandes.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) La lettre de soumission,
 - (b) Les termes de référence,
 - (c) Le bordereau descriptif et quantitatif
 - (d) Le cadre du bordereau des prix unitaires
 - (e) Le modèle de soumission,
 - (f) Le projet de lettre commande,
 - (g) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 - PREPARATION DES OFFRES

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

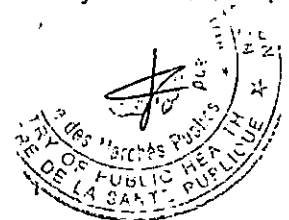
- (a) La soumission, datée, signée et timbrée
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.
- (c) La quittance d'achat du dossier de consultation.
- (d) Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après, certifiées par l'autorité compétente, en cours de validité : *la carte de contribuable, l'attestation de localisation et le plan de localisation, l'attestation de non redevance, l'attestation de domiciliation bancaire, l'attestation de non exclusion des marchés publics, l'attestation de non faillite, une attestation signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, la caution de soumission.*
- (e) Le dossier technique comprenant les pièces ci-après: Présentation du dossier, Note sur la compréhension du travail, Références antérieures du Consultant/bureau d'étude/cabinet conseil, Compétences et capacités du personnel clé, Moyen Logistique et Techniques.

Article 4 - Offre

Le soumissionnaire présentera une offre remplie suivant le modèle joint et remplira et signera le projet de lettre-commande.

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.



Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période de **90 jours** à compter de l'ouverture des plis.

2.3 - DEPOT DES OFFRES

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre de soumission portant la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° ___/DC/MINSANTE/CIPM /2021
RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME POUR LA PROMOTION DU
DON DE SANG.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Article 8 - Date et heure limite de dépôt des offres

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au **Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE, sis derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé** au plus tard le _____ à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

**DEMANDE DE COTATION N° ___/DC/MINSANTE/CIPM /2021
RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME POUR LA PROMOTION DU
DON DE SANG.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis dans la salle de réunion de CIPM à 14h le même jour que le jour du dépôt des offres. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et termes de référence;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 - Attribution de la Lettre-Commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la Lettre-Commande au Cocontractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour



l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la mieux-disante.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la Lettre Commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la Lettre-Commande,
- d) Le délai de livraison.

Article 13- Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Cocontractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande, et

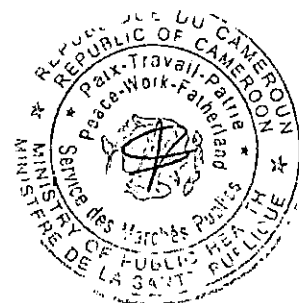
(b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Article 14 - Signature de la Lettre-Commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la Lettre-Commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Cocontractant qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.





COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME
POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement MINSANTE- EXERCICE 2020

LIGNE D'IMPUTATION :

55-40-528-01-03-14-350039-6185-665

PIECE N°3 : MODELES D'ANNEXES

MAI 2021



MODELES D'ANNEXES

3.1 - LETTRE DE SOUMISSION

Date :

Demande de Cotation N°...../DC/MINSANTE/CMPM/2021

A Mr le Ministre de la Santé Publique

- YAOUNDE -

Mr et/ou Mme,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés,**offrons de produire et de diffuser un microprogramme pour la promotion du don de sang**, conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de F CFA (*en lettres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises FCFA (*en chiffres*).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 60 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

699045534

Le

Signature

Nom et qualité du signataire pour le compte
du Candidat



3.2: TERMES DE REFERENCE

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATIF

Selon le rapport d'évaluation des connaissances, attitudes et pratiques relatives au don de sang au Cameroun Les barrières socioculturelles telles que le niveau d'instruction des mères, le poids des us et croyances constituent un frein à la mise en place du système de transfusion sanguine au Cameroun. Cette situation assez préoccupante ne favorise pas les dons bénévoles, volontaires, réguliers et non rémunérés.

Afin d'y remédier, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation des communautés à travers tous les canaux de communication notamment les medias pour la mise en place d'une culture du don de sang au sein des populations.

Ainsi, le MINSANTE lance un appel à candidature pour la présélection d'une régie/agence de communication à l'effet de contractualiser avec des media notamment radio, télé, presse écrite et digital pour la production et la diffusion d'un micro programme en langues officielles (anglais et français) et nationales sur la promotion du don de sang sur la promotion du don de sang au sein des communautés sur toute l'étendue du territoire national.

Tel est l'objet des présents Termes de références relatifs à la présélection d'une régie/agence de communication.

II – OBJECTIFS DE LA MISSION

II -1 OBJECTIF GENERAL

Produire et diffuser un micro programme dans les radios, télévision et medias digitaux en langues officielles (anglais et français) et nationales sur la promotion du don de sang.

II -2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

- concevoir un micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang ;
- produire le micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang ;
- la diffusion en continu du micro programme sur les radios nationales, communautaires et medias digitaux en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang.

III- RESULTATS ATTENDUS

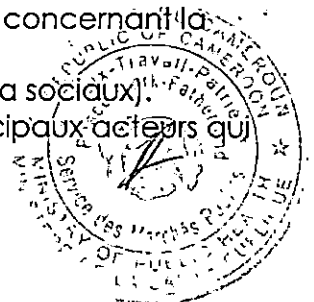
- un micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang est conçu ;
- le micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang est produit ;
- le micro programme est diffusé sur les radios, télévisions et medias digitaux en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang.

IV- ETENDUE DE LA MISSION

La régie/l'agence de communication devra de manière non exhaustive:

- travailler en collaboration avec le Centre National de Transfusion Sanguine. Sa mission s'articulera autour des axes suivants:

- (i) des différents groupes cibles et leurs besoins en communication ;
- (ii) des messages clés spécifiques à transmettre à chacun de ces groupes concernant la promotion du don de sang;
- (iii) des canaux appropriés pour les atteindre (y compris le web et les média sociaux);
- (iv) définir le calendrier de mise en œuvre du microprogramme, et les principaux acteurs qui seront impliqués.



V- ORGANISATION DE LA MISSION

La régie/l'agence de communication travaillera en étroite collaboration avec les experts du Programme National de Transfusion Sanguine d'élaborer et de valider le synopsis ou story bord.

VI- METHODOLOGIE DE LA MISSION

- Elaboration des scripts et story board du micro programme;
- Validation des scripts et story board du micro programme;
- Montage du micro programme;
- Organisation des pré-tests des premiers produits ;
- Production du micro programme ;
- Diffusion du micro programme dans les radios, télévisions et médias digitaux.

IX- LIVRABLES DE LA MISSION

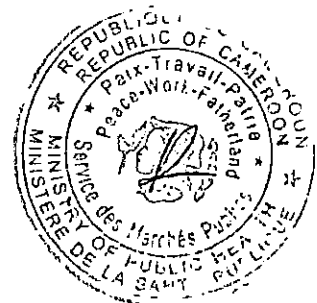
La régie/l'agence de communication recrutée aura pour principale mission de:

- les conventions de travail élaborés et signés;
- les plans médias élaborés et signés;
- le rapport de diffusion;
- un rapport final de consultation.

IX- PERSONNEL CLE

La régie/l'agence de communication proposera une équipe d'experts pour la réalisation de la mission composée principalement de:

- a) Consultant1: Expert 1
 - Expert en information et communication pour le changement des comportements dans le domaine de la santé
 - Min Master en Communication
 - Parfaite connaissance du français et l'anglais
 - Min 05 ans d'expérience professionnelle
- b) Consultant1: Expert 2
 - Expert en transfusion sanguine
 - Médecin biologiste ou pharmacien biologiste
 - Parfaite connaissance du français et l'anglais
 - Min 05 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la transfusion sanguine



3.3: CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N°	DESIGNATION	PRIX UNITAIRES EN CHIFFRES HTVA	PRIX UNITAIRES EN LETTRES HTVA
01	Expert en information et communication pour le changement des comportements dans le domaine de la sante		
02	Expert en transfusion sanguine		
03	Production du microprogramme		
04	Diffusion du microprogramme et suivi		

3.3: CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N°	Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total(FCFA)
1	Expert en information et communication pour le changement des comportements dans le domaine de la sante	01		
2	Expert en transfusion sanguine	01		
3	Production du microprogramme	01		
4	Diffusion du microprogramme et suivi	01		
Total H.T				
T.V.A (19.25 %)				
A.I.R (5.5 %)				
Total TTC				
Net à Percevoir				

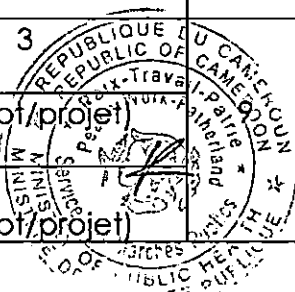
3.4 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			oui	non	Délai	lieu		
1.								
2.								
3.								



3.5 – GRILLE D'EVALUATION PRODUCTION MICROPROGRAMME

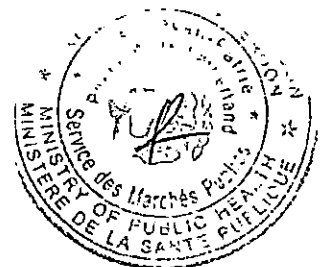
N°	CRITERES D'EVALUATION	REPARTITION		POINT	
				NOMBRE	SOUS-TOTAL
01	Présentation du dossier	Sommaire Général		1	04
		Séparation des différentes parties par les intercalaires autres que le blanc		1	
		Pièces classées dans l'ordre du sommaire		1	
		Lisibilité		1	
02	Note sur la compréhension du travail	Note méthodologique		5	10
		Compréhension de la mission		3	
		Chronogramme d'activités de l'étude		2	
03	Références antérieures du Consultant/bureau d'étude/cabinet conseil	Justifier de deux marchés similaires réalisés avec succès Photocopie 1ere page et dernière page du contrat de prestations similaires réalisées adéquates.	5 pts/prestation	3	15
04	Compétences et capacités du personnel clé	Expert en Communication pour le Changement de Comportement. Min Master en Communication -Chef de mission-	Copie légalisée du Diplôme	2	10
			Expérience Générale	4 (2pts/projet)	
			Expérience spécifique en communication sociale	4 (2pts/projet)	
		Socio-anthropologue BACC+3 minimum	Copie légalisée du Diplôme	2	10
			Expérience Générale	4 (2pts/projet)	
			Expérience spécifique en communication sociale	4 (2pts/projet)	
		Expert en Marketing Social BACC+3 minimum	Copie légalisée du Diplôme	2	10
			Expérience Générale	4 (2pts/projet)	
			Expérience spécifique en communication sociale	4 (2pts/projet)	
		Médecin biologiste ou Pharmacien Biologiste (une expérience dans le domaine de la transfusion	Copie légalisée du Diplôme	3	10
			Expérience Générale	3 (1,5pt/projet)	
			Expérience spécifique en	3 (1,5pt/projet)	



		sanguine sera un avantage)	communication sociale		
		Linguistes spécialisés dans au moins une ou deux des langues locales du septentrion (la preuve d'avoir travaillé avec une institution non gouvernementale sera un avantage)	Copie légalisée du Diplôme	3 (1pt par linguiste)	11
			Expérience Générale	8 (4pt/projet/linguiste)	
			Expérience spécifique en communication sociale	8 (4pt/projet/linguiste)	
		Interprète/traducteur français/anglais et anglais/français BACC+3 minimum	Copie légalisée du Diplôme	2	8
			Expérience Générale	3 (1.5pt/projets)	
			Expérience spécifique en communication sociale	3 (1.5pt/projets)	
5	Moyen Logistique et Techniques du Consultant/bureau d'étude/cabinet conseil	Equipement de prise de son et de vue		4	10
		Equipement de montage vidéo et autre		4	
		Véhicule de liaison		2	
TOTAL				100	100

Toute offre ne satisfaisant pas les critères ci-dessus sera déclarée non conforme pour l'essentiel et sera disqualifiée.

Seuls les candidats qui ont totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à Soixante-dix (70) points sur cent (100) seront retenus.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME
POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE' PUBLIQUE

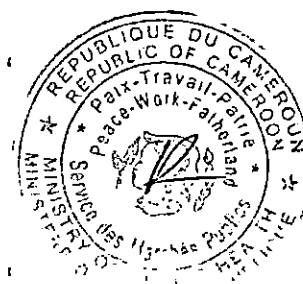
FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement MINSANTE EXERCICE 2021

LIGNE D'IMPUTATION :

55-40-528-01-03-14-350039-6185-665

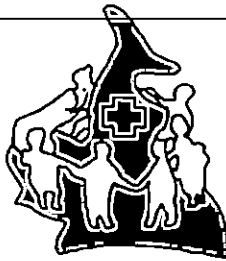
PIECE N°4 : PROJET DE LETTRE COMMANDE

MAI 2021



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/MINSANTE/CIPM/2021 PASSEE AVEC _____
APRES DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2021 DU _____ POUR LA
PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME POUR LA PROMOTION DU DON DE
SANG

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

TITULAIRE :

N° Contribuable :
Registre de Commerce N° :
Compte Bancaire :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : PRODUCTION ET DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME
POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG.

LIEU D'EXECUTION : YAOUNDE

MONTANT EN F CFA :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

DELAI DE LIVRAISON : Cent vingt (120) Jours

FINANCEMENT : Budget de Fonctionnement MINSANTE- EXERCICE 2021

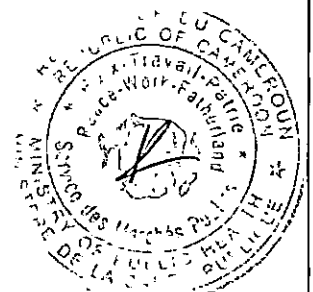
IMPUTATION : 55-40-528-01-03-14-350039-6185-665

SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____



Article 1 : Objet de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande a pour objet la production et la diffusion d'un microprogramme pour la promotion du don de sang.

Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-commande

La présente Lettre-commande est passée suivant la Demande de Cotation N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2021 du _____.

Article 3 : Définitions, Attributions et Nantissement

3.1. Définitions et Attributions

- Le Maître d'Ouvrage est : le **Ministre de la Santé Publique** ;
- Le Chef de Service de la Lettre-commande est : le **L'Ordonnateur Délégué des Appuis Budgétaires au titre de l'Exercice budgétaire 2021** ;
- L'Ingénieur de la Lettre-commande est : Le **Chef Cellule Communication du MINSANTE**;
- Le Cocontractant de l'Administration est : _____, BP : _____, TEL. : _____.

3.2. Nantissement

- Le Responsable chargé de la liquidation et de l'ordonnancement est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- Le Responsable chargé du paiement est le **Payeur Spécialisé auprès du Ministère de la Santé Publique et du Ministère de la Justice** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre-commande est : le **Directeur General du CNTS**.

Article 4 : Langue, loi et réglementation applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le Cocontractant s'engage à observer les lois, règlements et ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre-commande.

Article 5 : Pièces constitutives de la Lettre-commande

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- *Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières ;*
- *La soumission du Cocontractant et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités ;*
- *Le détail estimatif ;*
- *Le bordereau descriptif et quantitatif.*

Article 6 : Textes généraux applicables

La présente Lettre-commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. La loi N° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021;
2. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.
3. La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres



entités publiques ;

4. Le décret N° 2001/048 du 28 Mars 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
5. Le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
6. Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
7. Le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
8. Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
9. L'arrêté n°006/MINFI DU 19 Septembre 2018 portant nomination de responsables au Ministère des Finances;
10. La Circulaire N0 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
11. La circulaire 'n°002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
12. La circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
13. La circulaire n°001/C/MINFI du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
14. la Circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
15. Les textes régissant les corps de métiers ;
16. Les normes en vigueur ;
17. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article. 7 : Communication

7.1. Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-commande devront être faites aux adresses suivantes :

a. dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre de la Santé Publique** avec copie adressée dans les mêmes délais, au **Chef de Service de la Lettre-commande** et à **l'ingénieur** le cas échéant.

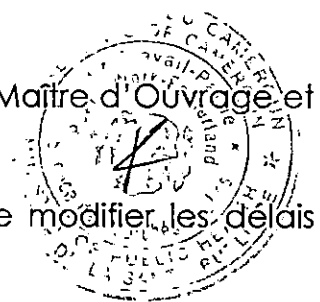
b. dans le cas où le Cocontractant est le destinataire, les correspondances seront valablement notifiées l'adresse : _____ domiciliée à Yaoundé, **BP** : _____, **TEL.** : _____ ou à défaut à la Mairie du Chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.

7.2. Le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service.

Article.8 : Ordres de service

8.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le **chef de Service de la Lettre-commande**.

8.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais



seront signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifié par le **Chef de Service de la Lettre-commande**.

8.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le **Chef de service de la Lettre-commande** et notifiés par l'**Ingénieur**.

8.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le **Maître d'Ouvrage** et notifiés par le **Chef de Service de la Lettre-commande** avec copie au **MINMAP**.

8.5. Une copie de tous les ordres de service signés et notifiés devra être transmise au **MINMAP**.

8.6. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

Article.9 : Consistance des prestations

9.1 La consistance des prestations à fournir comprend :

- La conception d'un micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang ;
- La production d'un micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang ;
- La diffusion du micro programme radio télévisé en langues officielles et nationales sur la promotion du don éthique de sang.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

Article.10 : Garanties et cautions

10.1. Cautionnement définitif

Vingt (20) jours après la notification de la signature de la Lettre-commande, le Cocontractant de l'Administration fournira un cautionnement définitif est fixé à **deux pour cent (2%)** du montant TTC de la présente Lettre-Commande. Ledit cautionnement doit être délivré par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances.

Le cautionnement sera restitué, dans un délai d'**un (01) mois** suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant de l'Administration.

10.2. Cautionnement de garantie

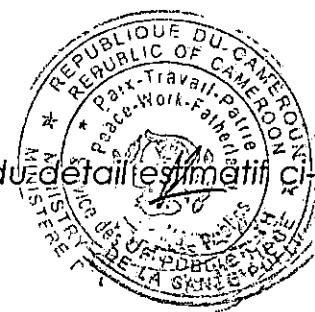
Non Applicable

10.3. Cautionnement d'avance de démarrage :

Non applicable.

Article.11 : Montant de la Lettre-commande

Le montant de la présente Lettre-commande, tel qu'il ressort du détail estimatif ci-joint est de :



DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

Article.12 : Lieu et mode de paiement

Le paiement des prestations objet de la présente Lettre-commande sera effectué par virement, au vue des pièces justificatives réglementaires, sur le **Compte Bancaire** N _____ ouvert dans les livres de _____

Article. 13 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables

Article.14 : Formules,de révision des prix

Non Applicable

Article.15 : Formules d'actualisation des prix

Non Applicable

Article. 16 : Avance.

Non Applicable

Article.17 : Intérêts moratoires

Non Applicable

Article.18 : Pénalités de retard

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-commande ;

b. Un millième (1/1000è) du montant TTC de la Lettre-commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour ;

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pourcent (10%) du montant TTC de la Lettre-commande de base avec ses pénalités de retard.

Article.19 : Régime fiscal et douanier

La présente Lettre Commande est soumise au régime fiscal et douanier en vigueur au moment de la signature du présent marché.

Article.20 : Timbres et enregistrement

Sept (07) exemplaires originaux de la Lettre-commande seront timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.



Article.21 : Paiement

Le paiement de la présente Lettre-commande se fera en **Francs CFA** et en totalité après livraison des fournitures.

A cet effet, le Cocontractant fournira les documents ci-après :

- La facture timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-commande enregistrée.

CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

Article.22 : Brevet

Le Cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Article.23 : Lieu et délai d'exécution

23.1. Le lieu d'exécution est : Yaoundé

23.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre-commande est **de cent vingt (120) jours**.

23.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer.

Article.24 : Rôles et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'exécuter les prestations tels que décrits dans les termes de référence, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présent Lettre-commande et aux règles et normes en vigueur.

Article.25 : Transport et assurance

NON APPLICABLE

Article.26 : Essais et services connexes

NON APPLICABLE

Article.27 : Service après-vente

NON APPLICABLE



CHAPITRE IV : RECEPTION

Article.28 : Documents à fournir avant la réception

- Rapport de diffusion;
- Attestation de service fait ;
- Copie de la facture du Cocontractant de l'Administration décrivant la prestation effectuée, indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;

Ces documents doivent être reçus par le Maître d'Ouvrage dix (10) jours au moins avant la réception des fournitures, au cas contraire, le cocontractant sera tenu responsable de toutes dépenses y résultant.

Article.29 : Réception de la prestation

La réception du rapport sera effectuée au Ministère de la Santé Publique.

Article.30 : Composition de la commission de réception

Le Maître d'Ouvrage fixera la date de la réception.

La composition de la commission de réception provisoire sera la suivante :

- **Président** : le Maître d'Ouvrage ou son représentant
- **Rapporteur** : l'Ingénieur de la Lettre-commande
- **Membres**
 - Le Chef service de la Lettre-commande ;
 - Le Chef de Service des Marchés Publics du MINSANTE;
 - L'agent en charge de la comptabilité matière du Cabinet;
 - Le Cocontractant ;
 - Un représentant du MINMAP en tant que observateur.
- **Observateur**
 - Le Représentant du MINMAP

La réception fera l'objet d'un procès-verbal de réception signé sur le Champ par tous les membres de la commission.

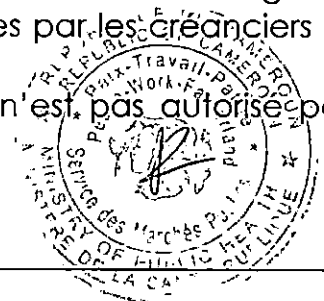
Au cours de ladite réception, la Commission fera des observations et dressera un procès-verbal de la réception définitive.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article. 31 : Résiliation de la Lettre-commande

La Lettre-commande est résiliée de plein droit par le Maitre d'Ouvrage dans l'un des cas suivants :

- a-** Décès du titulaire de la Lettre-commande. Dans ce cas, le Maitre d'Ouvrage peut, s'il y a lieu, autoriser que soient acceptées les propositions présentées par les ayant-droits pour la continuation des prestations ;
- b-** Faillite du titulaire de la Lettre-commande. Dans ce cas, le Maitre d'Ouvrage peut accepter, s'il y a lieu des propositions qui peuvent être présentées par les créanciers pour la continuation des prestations ;
- c-** Liquidation judiciaire, si le Cocontractant de l'Administration n'est pas autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de son entreprise ;



- d-** En cas de sous-traitance, de co-traitance ou de sous-commande, sans autorisation préalable du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué ;
- e-** Défaillance du Cocontractant de l'Administration dûment constatée et notifiée à ce dernier par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué ;
- f-** Non-respect de la législation ou de la réglementation du travail ;
- g-** Variation importante des prix dans les conditions définies par le Cahier des Clauses Administratives Générales, suite à la modification des conditions économiques ou quantités initiales du Marché ;
- h-** Manœuvres frauduleuses et corruption dûment constatées.

Article.32 : Cas de force majeure

Aucune des parties ne sera réputée avoir failli à ses engagements contractuels dans la mesure où l'exécution de ses obligations serait retardée, entravée ou empêchée par un cas de force majeure.

Ne pourront être considérés comme cas de force majeure que les actes, situations ou événements échappant au contrôle des parties et présentant un caractère imprévisible et irrésistible.

Le Cocontractant de l'Administration ne verra sa responsabilité dérogée que s'il avertit par écrit le Maître d'Ouvrage son intention d'invoquer ce cas de force majeure et ce, avant la fin du vingtième (20) jour suivant l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure invoqués et les preuves fournies par le Cocontractant de l'Administration.

Article.33 : Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant les administrations compétentes.

Article.34: Edition et diffusion

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre-commande seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Cocontractant de l'Administration.

Article.35 et dernier : Entrée en vigueur

La présente Lettre-commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant de l'Administration par ce dernier.



PAGE ___ ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/MINSANTE/CIPM/2021
PASSEE AVEC _____ APRES DEMANDE DE COTATION N° _____/DC/MINSANTE/CIPM/2021 DU _____
POUR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME POUR LA PROMOTION DU DON
DE SANG

TITULAIRE :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE : PRODUCTION ET DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME POUR LA
PROMOTION DU DON DE SANG.

MONTANT EN F CFA :

DESIGNATION	EN CHIFFRES	EN LETTRES
MONTANT HTVA		
TVA (19.25%)		
IR (5.5%)		
MONTANT TTC		
NET A PERCEVOIR		

DELAI D'EXECUTION : Cent Vingt (120) Jours

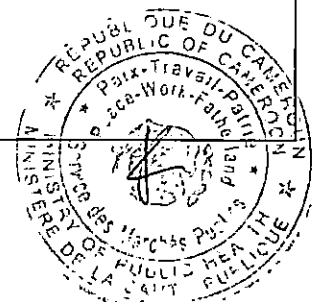
LU ET ACCEPTE PAR LE COCONTRACTANT

YAOUNDE, LE _____

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

YAOUNDE, LE _____

ENREGISTREMENT



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N° ____/DC/MINSANTE/CIPM/2021

EN PROCEDURE D'URGENCE

**RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION D'UN MICROPROGRAMME
POUR LA PROMOTION DU DON DE SANG**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT: Budget de Fonctionnement MINSANTE- EXERCICE 2020

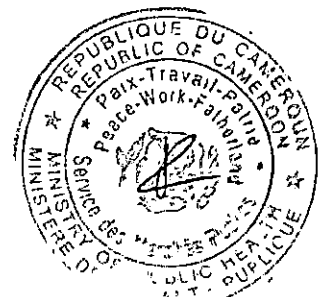
LIGNE D'IMPUTATION :

55-40-528-01-03-14-350039-6185-665

PIECE N°5 :

**Liste des établissements bancaires et organismes financiers installés
au Cameroun, autorisés à émettre des cautions dans le cadre des
Marchés Publics**

MAI 2021



Les Etablissements bancaires de 1er ordre agréés par le Ministère en charge des Finances, et autorisés à émettre les cautions, dans le cadre des marchés publics sont les suivants :

1. BANQUES

1. **AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)** BP 11 834 YAOUNDE
2. **BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)** BP 2933 DOUALA
3. **BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)** BP 12962 YAOUNDE ;
4. **BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)** BP 600 DOUALA ;
5. **BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)** BP 1925 DOUALA
6. **BANQUE OF AFRICA CAMEROUN (BOA CAMEROUN)**, BP 4593 DOUALA ;
7. **CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP)** BP 4571 DOUALA
8. **COMMERCIAL BANK OF CAMEROON** BP 4004 DOUALA
9. **ECOBANK CAMEROUN** BP 582 DOUALA
10. **NATIONAL FINANCIAL CREDIT-BANK** BP 6578 DOUALA
11. **SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCBC)** BP 1784 DOUALA
12. **SOCIETE GENERALE CAMEROUN** BP 4042 DOUALA
13. **STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)** BP 1784 DOUALA;
14. **UNION BANK OF CAMEROON** BP 15 569 DOUALA
15. **UNITED BANK OF AFRICA (UBA)** BP 2088 DOUALA
16. **CCA BANK.** YAOUNDE

2. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. **ACTIVA ASSURANCES**, BP 12 970 DOUALA,
18. **AREA ASSURANCES S.A**, BP 1531 DOUALA;
19. **ATLANTIQUE ASSURANCES S.A;** BP 2933 DOUALA;
20. **BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A**, BP 2328 DOUALA ;
21. **CHANAS ASSURANCES**, BP 109 DOUALA
22. **CPA S.A**, B.P 54 DOUALA;
23. **NSIA ASSURANCES S.A**, BP 2759 DOUALA ;
24. **PRO ASSUR S.A**, BP 1011 DOUALA
25. **SAAR S.A**, BP 1011 DOUALA;
26. **SAHAM ASSURANCES S.A**, BP 11315 DOUALA
27. **ZENITHE INSURANCE**, BP 1540 DOUALA

